

Association pour la Défense des Intérêts  
Vitaux du Port du Havre - ADPH -  
62, rue d'Ignauval  
76310 - SAINTE ADRESSE -

Monsieur le Secrétaire général  
de la Commission particulière du débat  
public  
Terminal méthanier d'Antifer  
20, Cours La Fayette  
76600 LE HAVRE

15 OCT. 2007

Le Havre, le 3 Octobre 2007

Monsieur le Secrétaire général,

L'association que j'ai l'honneur de présider, forte de 250 membres, est directement intéressée au projet de terminal méthanier au port d'Antifer.

En effet l'Association de Défense des Intérêts Vitaux du Port du Havre, créée en 1996, a pour vocation de préserver et développer à court et moyen terme le développement des activités du port du Havre.

C'était dans cet esprit que l'A.D.P.H avait participé très largement au débat public de Port 2000.

A ce titre, dans le cadre du débat public relatif au projet de terminal méthanier à Antifer, l'association souhaite apporter son soutien à la réalisation de cet aménagement qui va conforter la place havraise dans sa vocation économique.

En effet, le port du Havre, aujourd'hui port généraliste européen de premier plan et acteur majeur du développement économique régional et national, contribuera par la diversification de ses approvisionnements à la pérennité de sa plate-forme industrielle et énergétique.

La Haute-Normandie qui joue un rôle primordial dans l'approvisionnement national en terme de matières premières et d'énergie est exposée aux bouleversements en cours et à venir dans ce domaine et le port du Havre, à proximité immédiate des grands bassins de consommation, se doit de satisfaire la demande mais aussi de participer l'indépendance énergétique de la France.

Le gaz, source d'énergie devenue particulièrement concurrentielle sur le plan de la production énergétique, est une énergie transitoire à privilégier dans les vingt prochaines années et le transport du gaz par voie maritime devient nécessaire pour répondre à la mutation du marché européen.

Antifer, qui aujourd'hui reçoit déjà 20% des importations françaises de pétrole brut, outre ses qualités nautiques et géographiques, dispose d'un potentiel de développement permettant d'accueillir concomitamment des méthaniers.

Ainsi, le nouvel aménagement sera une opportunité pour garantir aux industriels de la région et du quart nord ouest de la France - grands consommateurs d'énergie - une plus grande sécurité d'approvisionnement énergétique et pourra représenter un avantage compétitif pour les investissements industriels futurs.

L'ADPH confirme donc l'intérêt stratégique du site d'Antifer et soutient le projet d'aménagement de ce nouveau terminal gazier tout en émettant les souhaits suivants :

- que ce projet puisse bénéficier dans la mesure du possible aux entreprises locales et régionales en phase d'exploitation du terminal mais aussi lors du chantier
  - et demande que Gaz de Normandie privilégie la main-d'œuvre locale et régionale et anticipe son recrutement.
- et également que ce celui ci puisse être réalisé dans le respect du cadre de vie des riverains et tout particulièrement avec l'assurance d'un aménagement sécurisé et sûr et la préservation des équilibres environnementaux.
- demande que soient préservées et développées les activités touristiques telles qu'exposées par la Région, le Département et la Communauté de Communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

B. Vatinel

Président de l'A.D.P.H

